

Mis en ligne le mardi 30 octobre 2018

N°22 - Autorisation donné à Monsieur le Maire d'acquérir un ensemble de biens, propriété de la SA NEOLIA

Rapporteur Mme Nérini

Mme NERINI : C'est d'autoriser Monsieur le Maire d'acquérir un ensemble de biens des propriétés NEOLIA à savoir

Une parcelle de 502 m2 en nature de talus à l'Avenue Sainte Victoire,

Une parcelle de 17 m2 à la Cité centrale d'usage déjà public.

Une parcelle de 1 845 m2 à la rue des Violettes concernée par l'aménagement de la rue des Rhododendrons et d'un carrefour.

Une parcelle de 118 m2 à la citée Presqu'île, rue des Cyclamens où l'on pourra y mettre du stationnement.

L'ex local commercial situé Cours de la République, l'ancien Pistolesi. Tout cet ensemble de biens pour la somme de 150 000 euros.

MONSIEUR LE MAIRE : 150 000 euros, notamment le bâtiment d'à côté dans lequel nous allons installer l'épicerie solidaire dans pas longtemps.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.